

"La Crémaillère du Faron"

La "Crémaillère", en voilà un joli nom pour désigner un ouvrage militaire ! Une crémaillère désigne normalement un outil de cuisine, en fer et à crans, fixé à la cheminée pour suspendre les marmites, les chaudrons ou autres ustensiles. Mais c'est surtout sa forme en dents de scie qui a inspiré nos stratèges afin de créer une ligne de fossés que l'on ne pouvait prendre par des tirs d'enfilade.

A Toulon, ce dénominateur désigne une longue, large et profonde tranchée tracée en zigzags dans le flanc sud-est du Mont Faron, entre l'ouvrage de Croix Faron et celui dit de Faron Enveloppe. Si, depuis la ville, on ne peut plus l'apercevoir de nos jours à cause de la végétation recouvrant le Mont Faron, il n'en a pas toujours été ainsi. Effectivement on peut admirer cette superbe "Crémaillère" sur un tableau de Vincent Courdouan datant de 1890.

Mais à quoi servait-elle ? Et quand a-t-elle bien pu être creusée ?

L'idée d'une crémaillère ou tout du moins d'un retranchement muni de créneaux de fusillade.

Cette idée germa pour la première fois dans l'esprit des ingénieurs de la fortification de Toulon, en 1836. En effet, cette année-là et après de nombreuses et peu fructueuses tentatives pour mettre en défense le Mont Faron depuis 1707, on vit enfin poindre à l'horizon des idées neuves et, avec elles, s'amorcer une forte volonté d'y entreprendre de nouvelles constructions défensives.

Je rappelle qu'à cette époque, le Faron n'était défendu, à l'est, que par une ligne de fortifications assez obsolètes, composée, depuis son sommet jusqu'au fort de Sainte-Catherine, par la redoute de La Croix de Faron (alors dans un état fort pitoyable), la caserne retranchée (dite l'impluvium), le fort Faron (qui n'était toujours qu'à l'état d'ébauche) et enfin le fort d'Artigues, le seul de ces ouvrages qui semblait être en bon état.

Quant à l'ouest, la ligne de défense était quasi inexistante. L'ouvrage du Grand Saint-Antoine était en ruine, le fort du Petit Saint-Antoine avait besoin de sérieuses réparations, le fort des Pomets et la redoute Landré étaient également en ruines.

Cette année-là, et dans un projet global pour la défense du Mont Faron (1836/1837), il fut alors proposé :

- au nord, en revoyant complètement son système de défense, suite à la récente réorganisation de l'artillerie (refonte du système Gribeauval et adoption du système Valée), de construire 4 tours sur sa ligne de crête, dont une sur la sommité dite de la Croix de Faron ;
- et à l'est, afin d'empêcher l'ennemi de s'emparer du Faron après avoir franchi l'interstice existant entre la redoute de la Croix de Faron (datant du milieu du XVIIIe s.) et le fort Faron, de réunir ces deux ouvrages "*par une ligne en crémaillère, formée d'une muraille en pierres sèches rejointées avec fossés creusés dans le roc*" (1) et ce, pour une dépense de 160 000 fr 00.

Mais cette dernière proposition n'eut pas immédiatement de suite, car le Chef du Génie Militaire de Toulon, n'ayant pas eu le temps d'achever le projet global en question, ne put l'adresser dans les délais impartis au Comité des fortifications siégeant à Paris.

Par la suite, la construction de cette ligne en crémaillère fut admise dans de nombreuses délibérations du Comité des Fortifications (notamment dans celle du 18 décembre 1838), mais, hélas, elle fut ajournée autant de fois par ce même Comité, faute de crédits.

Un peu plus tard, un projet similaire, prévoyant la construction d'un mur crénelé à redans entre le fort Faron et la toute nouvelle tour de la Croix Faron, fut proposé par le Commandant du Génie de Toulon au début de l'année 1843, en plein milieu d'une nouvelle période de fortification du Mont Faron (1840-1846) (a). Mais ce projet n'eut pas plus de succès que les précédents, car il fut ajourné par le Comité des fortifications le 3 août de la même année.

En 1844, ce projet fut de nouveau mis à l'ordre du jour (état estimatif du 15 mars 1844) mais il fut ajourné 3 mois plus tard (séance du 20 juin 1844). Vers la fin de l'année 1846, fort était de constater que, malgré tous les efforts déployés pour faire construire cette ligne de défense, seule la première partie du programme de remise en état de la défense du Mont Faron (a) avait pu être réalisée lors de ces six dernières années de travaux.

Vingt années passèrent encore avant qu'un projet similaire puisse être à nouveau présenté, en 1864, "lorsque les travaux d'agrandissement de l'enceinte de Toulon au nord et à l'ouest furent assez avancés pour faire prévoir l'arrivée d'autres travaux en ordre d'urgence" (2).

Ce nouveau projet, pour la construction "d'un retranchement" destiné désormais à "relier les escarpements" de la tour de la Croix Faron au fort Faron et ce dernier "au rocher de Siblas, à travers le vallon de la Gypièrre" (3), fut alors intégré dans les projets bisannuels pour les années 1864-1865 et transmis à Paris.

Mais, dans son avis du 3 juin 1864, le Comité des fortifications, bien qu'ayant approuvé l'ensemble du projet, en ajourna la réalisation "faute de fonds" (4) et se borna simplement "à indiquer la convenance d'inverser la disposition des crémaillères de manière à opérer les flanquements de bas en haut" (2).

Note :

(a) Lors de cette période de construction, le Génie Militaire édifia sur la crête du Mont Faron, conformément au projet global de 1836, la tour de la Croix Faron (1840/1845), la caserne du Centre (1843/1845), la Tour Beaumont (1843/1845) et, sur son flanc ouest, la tour de l'Hubac (1845/1846) et le fort du Grand Saint-Antoine (1842/1844). Sur sa ligne de défense Est, on acheva l'édification du fort Faron (1840/1844).

Le projet général de défense du 16 juillet 1867 et le début des travaux de la "Crémaillère" en 1868.

La continuité de la mise en défense du Mont Faron et, par là même, la volonté d'établir ce retranchement, marquait le pas. Mais un homme d'exception allait lui donner une nouvelle impulsion.

Lors de l'inspection générale des fortifications de la Place de Toulon en 1866, effectuée par le Général Froissard (b), après avoir expliqué que "le Faron n'était pas inaccessible du côté des Pas de Leydet et de la Masque et qu'il fallait compléter les escarpements naturels sur ce développement de façon qu'on ne puisse le franchir en aucun point", ce dernier "donna des indications détaillées sur l'organisation à proposer pour le retranchement destiné à relier" (2) le fort qu'il préconisait de construire à la Croix Faron au fort Faron et même au-delà, jusqu'au rocher de Siblas.

Ce retranchement "prolongerait en crémaillère" l'ancienne redoute "en pierres sèches de la Croix Faron, descendrait dans le col en avant de la citerne retranchée (l'Impluvium) qu'il traverserait au moyen d'une longue courtine pour venir se rattacher au fort Faron, où s'appuierait également la branche" devant "aller se fermer sur Siblas " (3).

L'année suivante et conséquemment aux prescriptions de l'ordre de l'inspection générale de 1866, le commandant du Génie de Toulon fit parvenir au Comité des fortifications, en date du 30 mai 1867, une étude d'ensemble pour un projet général de la défense éloignée de Toulon du côté terre. Dans cette étude, ce dernier lui fit savoir non seulement que ce retranchement était capital pour la défense du Mont Faron, car "c'était

bien de ce côté-là, que la montagne était le plus facilement accessible" (3), mais que ce retranchement était également "le complément obligé" de ce que proposait d'établir le Comité des fortifications "sur le reste de la montagne directement exposé aux attaques" (3). C'était même, selon lui, l'une des premières réalisations à effectuer pour la défense de Toulon et pour ce, il proposait d'y affecter la somme de 280 000 francs.

En fait, dans l'esprit de nos stratégies, le futur fort de la Croix Faron, le retranchement de la "Crémaillère" et le fort Faron, formeraient un ensemble. Chaque ouvrage serait le complément indissociable de l'un ou de l'autre (c) et cet ensemble aurait pour mission de contrôler par ses feux la plaine de La Garde, d'interdire la progression d'un ennemi potentiel par la trouée de La Valette et d'empêcher toute pénétration ennemie sur le Faron par son versant sud-est, tout en surveillant les grandes voies de communications venant de Nice.

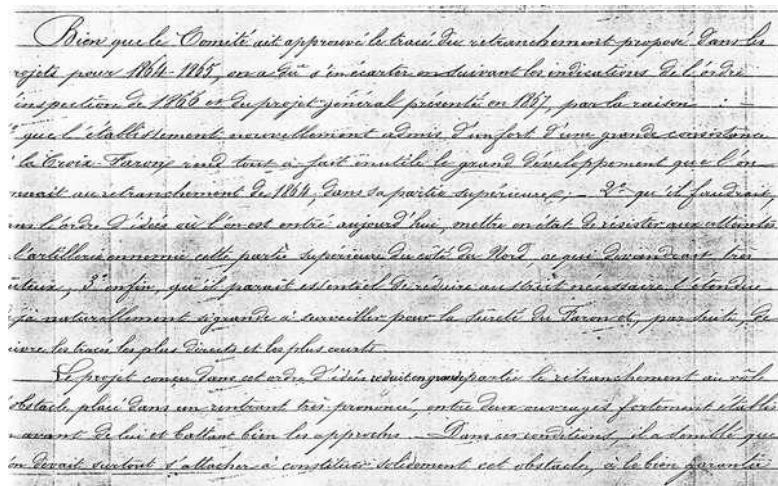
Un peu plus tard et dans son avis du 16 juillet 1867 sur ce projet général, le Comité des fortifications, "en ce qui concernait le retranchement de la Croix Faron au fort Faron et au rocher de Siblas", convint qu'il fallait "s'en tenir aux dispositions arrêtées dans" son avis "du 3 juin 1864" (2) mais qu'il serait cependant nécessaire de porter à "6 mètres la hauteur de la portion d'escarpe taillée dans le roc, laquelle, d'après le projet de 1864, ne devait être que de 4 ou 5 mètres" (5). Il suggéra également de couper ce retranchement "à mi-côte par une tour casematée destinée à faciliter la surveillance et à abriter les défenseurs (5). De plus, "admettant que l'élévation de la Croix Faron ne suffirait peut-être pas à garantir" ce retranchement "des feux d'artillerie", il indiqua "qu'il conviendrait de terrasser la partie du nouveau fort qui regarderait le nord-est" (2).

Un mois et demi plus tard (1^{er} septembre 1867), le Comité des fortifications fit savoir que le premier travail qui serait à effectuer, afin de compléter la défense du Faron et mettre la ligne de défense est du mont Faron en "sécurité", serait, entre autres, celui de construire le retranchement proposé entre le fort Faron et la tour de la Croix Faron. Mais, considérant qu'il n'y avait pas urgence à réaliser la portion de ce retranchement devant être établie entre le fort Faron et le rocher de Siblas, il demanda à ce que les travaux de cette dernière portion soient reportés à l'année 1869.

En 1868, suite au projet général du 16 juillet 1867 (dossier n°231) qui fut approuvé le 4 septembre 1867 par le Maréchal de France Ministre et Secrétaire d'Etat de la Guerre et conformément à une décision ministérielle en date du 14 décembre 1867 (confirmant l'emploi d'une allocation de 200 000 fr pour les travaux à entreprendre sur le Faron pour 1868-1869), le commandant du Génie à Toulon envoya au Comité des fortifications plusieurs "projets de détail" chiffrés relatifs aux ouvrages à exécuter en urgence pour "organiser" les lignes de défense de la Place de Toulon.

Pour 1868-1869 et plus particulièrement en ce qui concernait le Mont Faron, il lui fit savoir, dans l'un de ses projets de détail en date du 15 février 1868 et du fait de la confirmation par le Comité de la future construction d'un fort "d'une grande consistance à la Croix Faron", qu'il serait judicieux de revoir le tracé du retranchement, en tout cas en ce qui concernait sa partie supérieure. Effectivement le "grand développement" qui lui avait été donné en 1864 lui semblait désormais inutile.

Dans cet ordre d'idées, il proposa donc au Comité (pour la somme de 450 000 fr 00) un projet réduisant cette portion de retranchement à un "obstacle placé dans un rentrant très prononcé, entre deux ouvrages fortement établis en avant de lui et battant bien les approches"(6).



Extrait d'un manuscrit datant du 15 février 1868 (Shat Paris A8S1C47)

Deux mois plus tard, dans son avis du 6 mai 1868 et dans le souci de garantir le Mont Faron contre "toute attaque de vive force", le Comité des fortifications admit qu'il y avait effectivement lieu de "*compléter et perfectionner les obstacles naturels qui le protégeaient*" et qu'il était temps de mettre "*cette position en état de recevoir un puissant armement*" (2). Pour ce, le Comité préconisa :

1) sur la ligne de crête du Mont Faron :

- Le maintien de la Tour Beaumont ;
- La réorganisation du retranchement du Pas de Leydet et de celui du Pas de la Masque ;
- La réorganisation des passages secondaires voisins des Pas de Leydet et de la Masque ;
- La construction d'un "*ouvrage important à la Croix Faron*" et enfin,

2) sur le flanc est du Mont Faron :

- La construction "*d'un retranchement partant de la Croix Faron, enveloppant le fort Faron et se prolongeant jusqu'au rocher de Siblas*" (2).
- L'amélioration du fort Faron, en faisant recouvrir d'une enveloppe sa lunette (datant du XVIII^e siècle) afin d'y installer une batterie d'artillerie terrassée assez élevée (d).

Cet avis, du 6 mai 1868, proposait également de répartir dans l'année les 200 000 fr alloués par la décision ministérielle du 14/12/1867 aux divers travaux cités ci-dessus. Mais il n'en fut rien car le Ministre, tout en approuvant l'avis, décida "*que tous les fonds seraient affectés aux travaux du retranchement à créer entre la Croix Faron et le fort Faron*" (2).

C'est ainsi que furent entamés vers la fin de l'année 1868, conformément à la décision ministérielle du 14 décembre 1867, les premiers travaux de retranchement entre la tour de la Croix Faron et le fort Faron, pour lesquels on dépensa sur cet exercice (1868), la somme de 70 000 fr.

Notes :

(b) Le général Charles Auguste Froissard (1807-1875) entra à l'école polytechnique en 1825 et décida, à sa sortie, d'intégrer le Génie militaire. Il participa au siège de Rome en 1849 et à celui de Sébastopol en 1855, après quoi il fut promu général de brigade en 1855, puis

général de division en 1859 et chef du Génie. En 1867, Napoléon III en fit son aide de camp. Un peu plus tard il sera nommé Président du Comité des Fortifications et Vice-Président de la Commission de défense des côtes. En 1866, il était Inspecteur Général des fortifications et dépendait directement de la Direction Supérieure du Génie à Paris.

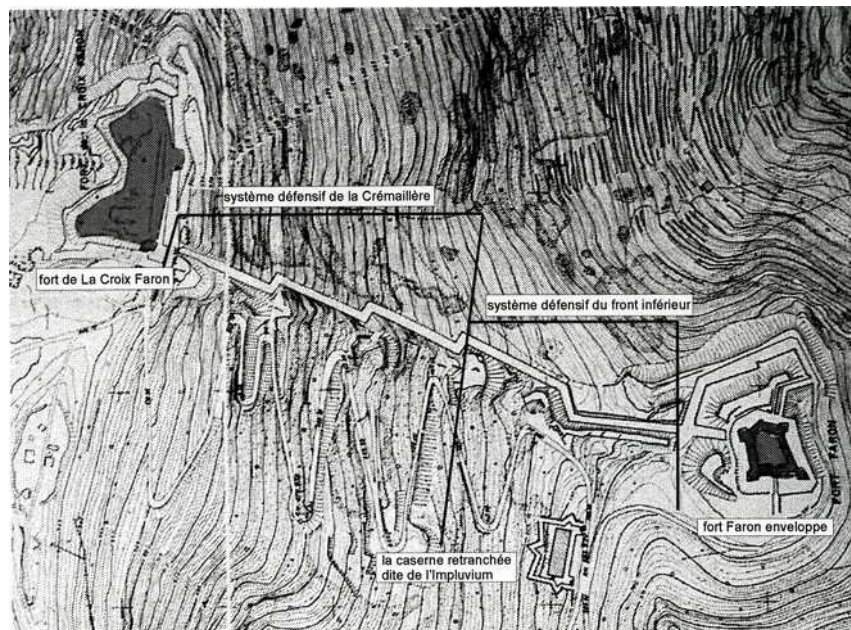
(c) Dans l'absolu, au Faron comme ailleurs, chaque ouvrage militaire devait être en mesure d'assurer sa propre protection autant que la mission qui lui avait été définie. C'est ce que l'on dénommait, d'une part, la défense rapprochée et, d'autre part, la défense éloignée d'un ouvrage.

(d) C'est en septembre 1867 que le Comité des Fortifications adopta le fait d'étendre et d'améliorer le fort Faron, en vue de "le mettre en état de flanquer et de battre à revers les pentes de la Croix Faron et du retranchement" ainsi que de "porter des feux lointains dans l'intervalle compris entre le Faron et la Grande Rade" (6).

Les travaux de recouvrement de la lunette du fort Faron par une enveloppe protectrice (sorte d'épaulement fait de terre et de pierraille) commencèrent en 1869 et continuèrent jusqu'à la déclaration de la guerre en juillet 1870. Ils reprirent en 1871 et furent considérés comme achevés à la fin de la même année, voire au tout début de 1872.

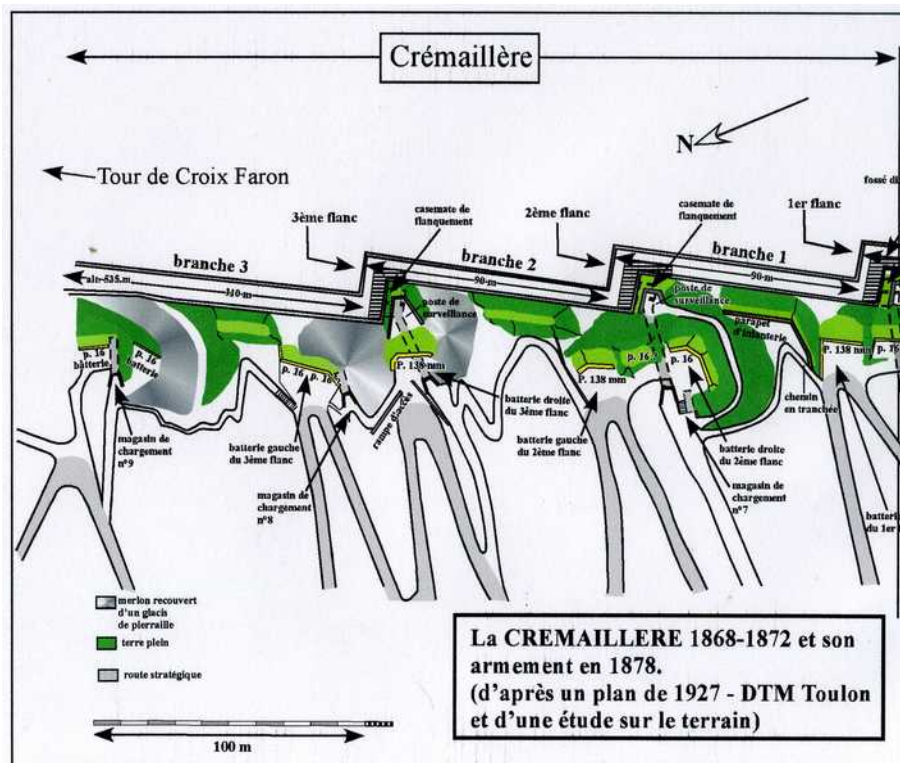
Description du retranchement :

Le projet qui venait d'être définitivement adopté par le Ministère de la Guerre prévoyait que ce retranchement se décomposât en deux systèmes défensifs : l'un dénommé "Crémaillère", l'autre dénommé "front inférieur".



Plan de la crémaillère et de sa situation entre le fort de Croix Faron et le fort Faron (carte de 1960 – AVTR)

La "Crémaillère", depuis la tour de la Croix Faron à laquelle elle serait reliée, s'organiserait en un long fossé creusé en plein roc, formé de trois branches successives dont le tracé s'articulerait en dents de scie. Les deux premières branches (dites n°1 et n°2, situées à mi-pente) s'étaleraient sur environ 90 mètres de long et la troisième (celle devant se raccorder aux escarpements de la tour de la Croix Faron, branche n°3) s'étendrait sur un peu plus d'une centaine de mètres (110 mètres). Ce long fossé, dont l'escarpe et la contrescarpe seraient laissées à l'état brut, serait taillé sur 8 mètres de large pour une profondeur variant de 4,50 m à 6 m.



Plan du système défensif dit de la crémaillère, établi par l'auteur.

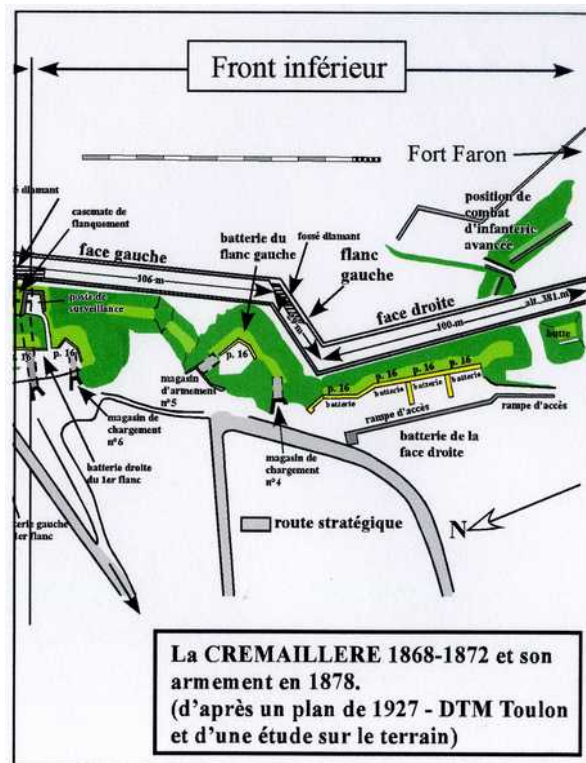
*Concernant sa défense rapprochée, le flanquement de chacune de ses branches serait assuré par trois casemates simples à chambres doubles devant être aménagées dans chacun de ses flancs (ressaut ou crochet) de manière à assurer cette protection de bas en haut. En complément, un "fossé diamant" *, d'une profondeur de 5 mètres, serait excavé dans le fond du fossé et au pied de chaque casemate de flanquement. Enfin, un petit poste de surveillance serait installé sur le dessus de chaque casemate.*

En sus de cet agencement, il avait également été prévu que le flanquement des abords de la Crémaillère, au devant de sa contrescarpe, puisse être assuré par deux pièces d'artillerie de campagne devant être disposées sur l'un des bastions du futur fort de la Croix Faron.

** note de l'auteur : Au cas où l'ennemi serait parvenu à descendre dans le fossé, pensant ainsi pouvoir accéder à l'abri jusqu'à la tour de la Croix Faron ou jusqu'au fort Faron, ses mouvements auraient été considérablement ralentis lorsqu'il serait arrivé au niveau de chaque fossé diamant, qu'il aurait dû alors essayer de franchir, de face ou de dos et sous le feu des défenseurs retranchés dans les casemates de flanquement. Un fossé "diamant" est un fossé creusé dans un fossé.*

Pour sa défense éloignée, la "Crémaillère" serait dotée de quatre positions de tir, à installer sur des épaulements en retrait de chacune de ses branches, auxquelles seraient adjoints quatre magasins de chargement (numérotés de 6 à 9).

Le fossé du "front inférieur", devant être creusé en plein roc dans le prolongement de celui de la "Crémaillère" et relié, plus au sud, au fossé du fort Faron, comporterait deux faces décrochées. Le fossé de la face gauche ainsi que celui de la face droite (situé le plus en aval), s'étaleraient sur une centaine de mètres, tandis que le fossé du flanc gauche (ressaut ou crochet) reliant les deux faces s'étendrait sur une trentaine de mètres.



Plan du système défensif dit du front inférieur, établi par l'auteur.

Concernant sa défense rapprochée, son flanquement serait assuré, d'une part, par une position de combat d'infanterie avancée devant être installée sur la contrescarpe de la face droite et au niveau de sa jonction avec le fossé nord du fort Faron et, d'autre part, par un fossé diamant qui serait creusé dans le fossé du flanc gauche, côté contrescarpe. L'escarpe et la contrescarpe seraient laissées à l'état brut et les fossés seraient creusés jusqu'à une profondeur de 6 m.

De plus, il avait été prévu que le flanquement de ses abords puisse être assuré par un canon de campagne devant être disposé sur la branche gauche de la batterie d'artillerie du fort Faron devant être prochainement installée sur le dessus de l'enveloppe qui allait bientôt recouvrir son ancienne lunette.

Quant à sa défense éloignée, elle serait assurée par deux batteries d'artillerie à découvert pour tir en barbette à installer en retrait des deux faces auxquelles seraient adjoints un magasin d'armement (dit n°5) et un magasin de chargement (dit n°4).

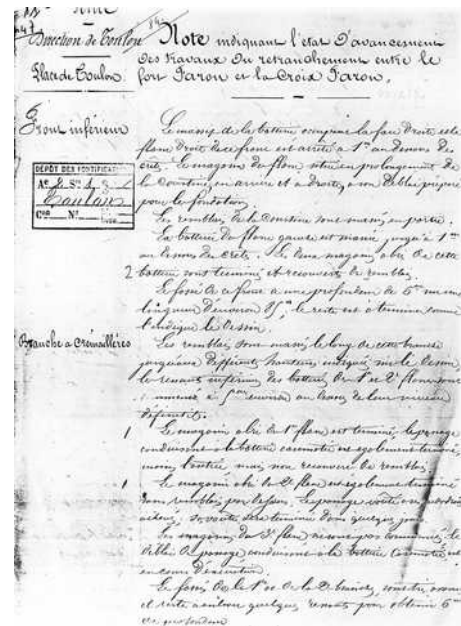
Tout cet ensemble, pour le moins particulier, s'élèverait donc en cinq branches successives (branches et faces), depuis la cote 381 jusqu'à la cote 535 (dénivelée de 154 m) et se développerait sur une longueur d'environ 600 mètres (en comptant le développement des 3 flancs) selon la ligne de la plus grande pente.

Les travaux de la "Crémaillère" à travers les vicissitudes du temps :

Au début de l'année 1869 (17 mars) "le creusement du fossé du retranchement" était terminé "aux trois quarts" et le "massage grossier des déblais" provenant de ce travail était réalisé (e). Les "travaux de rockage" (ou fouilles) concernant "l'organisation" des 3 flancs de la "Crémaillère" étaient réalisés et l'on venait de terminer la construction de "trois petits magasins de batterie".



Fossé de la branche n°3 (photo de l'auteur).



Note du 28 mai 1869 (A8S1C47)

A la fin du mois de mai 1869 (28 mai) et en ce qui concernait la "Crémaillère" :

- les casemates des 1^{er} et 2^{ème} flancs, ainsi que les passages voûtés y conduisant étaient terminés (bien que sans remblais par dessus) tandis que le passage voûté devant mener à la casemate du 3^{ème} flanc était toujours en cours d'exécution.
- les fossés des 1^{ère} et 2^{ème} branches étaient fort avancés et il ne restait plus "*qu'à enlever quelques ressauts pour obtenir 6 mètres de profondeur*". Le fossé de la 3^{ème} branche était en cours d'exécution "*jusqu'à 94 mètres au-delà du 3^{ème} flanc de Crémaillère*", (7) mais il ne faisait, pour l'heure, que 3 mètres de profondeur environ
- et enfin, l'on travaillait sur les ressauts inférieurs des batteries des 1^{er} et 2^{ème} flancs.

En ce qui concernait les travaux du "front inférieur":

- la mise en place des massifs de terre des batteries de la face droite et de la face gauche était en cours.
- la construction des deux magasins de chargement (n°4 et n°5) du flanc gauche était terminée et ils étaient recouverts de remblais.
- le fossé de la face gauche était réalisé sur une longueur d'environ 85 mètres et sur une profondeur de 6 mètres.

Pour l'année 1869, tous ces travaux demandèrent, pour leur exécution, la somme de 100 000 fr.

En 1870, les travaux continuèrent avec ardeur parallèlement à ceux menés pour le recouvrement de la lunette du fort Faron et à ceux qui venaient d'être entamés pour le creusement des fossés sud du futur fort de la Croix Faron (f). Pendant ce temps et bien que les batteries du retranchement ne fussent point achevées, ni armées, on avait cependant jugé opportun d'utiliser une partie des nouveaux magasins afin de compléter vraisemblablement l'approvisionnement en poudre et en munitions du fort Faron et de la tour de la Croix Faron. En date du 31 mai 1870, la "Crémaillère" disposait dans ses magasins de "*3 000 kg de poudre en 60 barils et de 86 400 cartouches en 30 barils*" (8).

Hélas, un mois et demi plus tard, ces travaux, pour lesquels on venait de consacrer la somme de 70 000 fr, furent stoppés net. Le 19 juillet 1870, la France venait de déclarer la guerre à la Prusse.

Après la perte de la guerre de 1870, la République française dut faire face au problème aigu de la rénovation de la défense de nos frontières et de celle de nos côtes. Pour ce, il fut donné, le 30 mai 1872, de nouvelles instructions quant à une réorganisation générale de la défense du littoral français et, par là même, de nouvelles dispositions furent prises pour la défense de Toulon aussi bien du côté terre que du côté mer.

Tandis que dans le nord de la France les travaux de fortification ne purent débuter qu'après le départ des troupes allemandes vers la fin de l'année 1873, à Toulon et plus particulièrement au Faron, une partie des travaux abandonnés en juillet 1870 (concernant la Crémaillère, la route stratégique (g) et l'ouvrage devant envelopper le fort Faron) purent reprendre dès le mois de septembre 1871 et ce, grâce à une allocation supplémentaire de 59 000 fr qui fut attribuée par le Ministre de la Guerre (avis du Comité du 21 juillet et dépêche du 28 août 1871) afin de les continuer.

En 1871, 20 000 fr furent consacrés à la suite des travaux sur le retranchement de la "Crémaillère" et ces derniers furent menés avec une telle vigueur, tout au long de l'année suivante, qu'à la fin de 1872 (rapport du 8 octobre 1872) et après quatre ans d'un dur labeur pratiquement jamais interrompu sauf de juillet 1870 à août 1871), les travaux sur la "Crémaillère" furent considérés comme étant terminés. Globalement, cela venait de coûter la somme de 260 000 fr à l'Etat français.